Commune de MESNOIS

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, <u>le mercredi 09 JUIN</u> à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 Juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire en huis clos, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

<u>Etaient présents</u>: CACHOT Jean 1^{er} adjoint, CABUT Danielle 2^{ème} adjointe, BAIGUE Xavier, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés: PEAN Franck 3ème adjoint, BERREZ Serge

Secrétaire de Séance : Monsieur BAIGUE Xavier, a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil du 02 AVRIL 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Ajouter qu'il a été évoqué un diagnostic pour l'enfouissement des réseaux à Rières.

1. Point par le1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :

1.1. <u>Vente d'une parcelle de bois (M Roux)</u>: la commune ne préempte pas cette parcelle, pas de réel intérêt (petite parcelle à reboiser).

1.2. Travaux mairie

La demande DETR initiale détaillait la création d'un local secrétariat de mairie, l'isolation de la salle du conseil et la création d'un parking. Le projet révisé concerne la rénovation des façades, le changement des huisseries et la reprise des chéneaux.

Il n'est pas possible de conserver cette demande DETR pour des travaux différents. Une nouvelle demande DETR correspondant au projet modifié sera envoyée en 2022. Il sera cependant sollicité le Conseil Départemental pour une subvention DST (Dotation de Solidarité des Territoires) + plan de relance.

1.3. <u>Voies douces et voirie communale</u> : une subvention DETR (Etat) de 20 % a été accordée à ces 2 dossiers. Une subvention DST (Département : Dotation de Solidarité des Territoires) de 33 % est en cours de demande pour la voie douce Rières/Thuron.

1.4. Projet parking Rières:

Le projet consiste à créer 4 places de parking supplémentaires à Rières Mesnois (proche du dos d'âne) avec marquage au sol et passage piétons dans la zone 30.

Une demande de subvention va être faite au titre des amendes de police 25 % du montant H.T. + 2 500 € forfaitaire.

1.5. Enfouissement réseaux

La 4^{ème} tranche est prévue fin d'année 2021 ou début 2022. Un projet concernant l'enfouissement du réseau à Rières Mesnois est à l'étude (dans le cadre de l'opération « fils nus »).

1.6. Info achat terrain Mme Penard (parcelle 96 Chemin de l'Echailler)

L'EPF (Etablissement Public Foncier) est dorénavant propriétaire du terrain qui sera rétrocédé à la commune pour la création d'un lotissement. Un géomètre va procéder au plan d'aménagement du futur lotissement dans le cadre du futur PLUI.

2. <u>Point par le 2^{ème} adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associatives, espaces verts et communication :</u>

Le bac à verre situé à Thuron devrait être déplacé.

3. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux :

Dans le cadre des travaux sur l'Ain, 3 piézomètres ont été installés sur la commune pour mesurer la nappe phréatique.

4. Projet plan de revitalisation 3 communes (Pont de Poitte, Patornay, Mesnois):

Une étude va être lancée pour préciser ce plan de revitalisation. La commune de Pont de Poitte sera chef de file pour ce dossier, se chargera des démarches administratives et de la demande de subvention qui sera ensuite reversée aux communes.

Le montant de l'étude s'élève à 50 000 €:

Dépenses (HT)		Recettes			
Etude de revitalisation	50 000,00 €	Europe	LEADER	20 000,00 €	40,00 %
		Etat	DETR, DSIL, FNADT, etc.	15 000,00 €	30,00 %
		Communes	Autofinancement	15 000,00 €	30,00 %
		Répartition :			
		Pont-de- Poitte :	60 %	9 000,00 €	18,00 %
		Mesnois:	20 %	3 000,00 €	6,00 %
		Patornay :	20 %	3 000,00	6,00 %
TOTAL HT	50 000,00 €		TOTAL	50 000,00 €	100,00 %

La Commune de Mesnois, pour sa part, réfléchit à la création d'une voie douce de Mesnois à Pont de Poitte ainsi qu'un aménagement paysagé, la création d'une aire de jeux pour enfants, ainsi qu'un parcours santé.

Pour ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

APPROUVE l'opération de lancement de l'étude de revitalisation à l'échelle des communes de Pont-de-Poitte, Patornay et Mesnois

APPROUVE le plan de financement prévisionnel et les modalités financières exposées ci-dessus ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget;

APPROUVE la convention de groupement de commande liée à cette étude et jointe en annexe ;

AUTORISE le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer la convention de groupement de commande liée à cette étude et jointe en annexe ;

AUTORISE la sollicitation de l'Europe (crédits LEADER) et l'Etat (crédits DETR, DSIL, FNADT) pour le cofinancement de cette étude ;

DESIGNE la commune de Pont-de-Poitte en tant que chef de file coordonnateur pour solliciter l'Europe (crédits LEADER) et l'Etat (crédits DETR, DSIL, FNADT) pour le cofinancement de cette étude ;

APPROUVE la convention de partenariat liée à cette étude et jointe en annexe ;

AUTORISE le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer la convention de partenariat liée à cette étude et jointe en annexe ;

AUTORISE le Maire de Pont de Poitte à solliciter l'Europe (crédits LEADER) et l'État (crédits DETR, DSIL, FNADT) pour le cofinancement de cette étude ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; AUTORISE le Maire, ou le 1^{er} adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire.

5. Demandes de subventions :

5.1. Sortie Bellecin

Le Conseil Municipal accepte de reconduire l'aide de 30 % du montant pour les voyages scolaires des collégiens ou lycéens de la commune. Un élève du collège concerné cette année.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

5.2. <u>Projet film historique jurassien</u>

Une subvention de 150€ est accordée pour le film sur la résistance dans le Jura réalisé par l'Association CINEMASIS.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

5.3. Les Bleuets de France

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 50€ pour soutenir l'Association Les Bleuets de France, suite aux difficultés liées aux restrictions sanitaires.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

5.4. ACCA Mesnois (travaux de voirie)

La demande n'étant pas suffisamment précise, un complément d'informations est demandé à l'Association.

6. Statuts Terre d'Emeraude CC

6.1. <u>Transfert compétence mobilité</u>

La loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre introduit l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité » et précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021 et qu'à défaut, la compétence reviendra à la Région à compter du 1er juillet 2021. La communauté de Communes Terre d'Emeraude a donc délibéré au 31 mars pour demander le transfert de cette compétence par les communes membres.

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 voix contre,

APPROUVE le transfert de la compétence Mobilité à terre d'Emeraude Communauté.

7. Appartement pôle santé

7.1. <u>Participation remplacement chaudière</u>

La chaudière de l'appartement du pôle santé à Pont de Poitte est à remplacer. Un devis est présenté de 2 873.08 € TTC. La part revenant à la commune de Mesnois, serait de 165/1000ème du montant facturé, selon la méthode de calcul mentionnée dans la convention de mandat entre les 3 communes (Point de Poitte, Patornay et Mesnois).

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

8. Cartes jeunes 2021

Depuis plusieurs années la commune offre aux jeunes de 11 à 21 ans une carte jeune. Il est proposé de maintenir cette offre en adhérant au dispositif Cartes Jeunes d'Info Jeunesse Jura et d'acquérir des cartes au tarif de 7€.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

9. Questions diverses

9.1. <u>Dépôt sauvage amiante</u>

L'amiante à été rassemblée, l'enlèvement définitif devrait se faire rapidement.

9.2. <u>Aire canoë kayak</u> (problématique stationnement) Une discussion pour trouver des solutions est en cours.

La séance a été levée à 00h00

Le Maire, Mme Sandrine Gauthier Pacoud Le secrétaire de séance,